



INFO DÉCHETS

Extrait de la directive communale sur la gestion
des déchets de la Commune de Missy

Ordures ménagères

Le ramassage hebdomadaire a lieu le **mercredi** après-midi.

Les ordures ménagères doivent être déposées **le matin même** aux points de collecte identifiés officiellement. Il est strictement interdit de déposer les ordures avant le jour de ramassage.

Le ramassage n'a pas lieu les jours fériés. La Municipalité se réserve le droit de déplacer le jour de collecte durant les périodes de fête et en informe la population.

Seuls sont autorisés les sacs munis d'une vignette correspondant au moins à leur contenance ainsi que les containers ayant une contenance de 800l maximum et pouvant être vidés mécaniquement. Les containers de 400l et plus petits ne sont autorisés que si ils peuvent être vidés mécaniquement.

Les taxes sur les sacs à ordures sont fixées à :

2.50 francs par sac de 35 litres,

4.20 francs par sac de 60 litres,

7.70 francs par sac de 110 litres.

56.00 francs par vidange de container de 401 à 800 litres.

28.00 francs par vidange de container de 400 litres ou plus petit.

Les vignettes sont en vente au bureau communal. TVA comprise.

Déchetterie

La déchetterie est réservée aux habitants de la Commune de Missy et aux déchets provenant du territoire de la Commune. La déchetterie est ouverte:

L'été : (selon heure d'été):

Le mercredi de **18h30 à 19h00**

Le samedi de **10h30 à 11h15**

L'hiver : (selon heure d'hiver):

Le mercredi de **16h30 à 17h00**

Le samedi de **10h30 à 11h15**

Les déchets suivants sont acceptés gratuitement à la déchetterie :

- le papier et le carton (cartons découpés ou écrasés)
- le PET (bouteilles vides, écrasées et fermées)
- les piles
- les sources lumineuses qui ne sont non reprises par les magasins
- le verre (SANS bouchons ni couvercles)
- le fer blanc et l'aluminium (boîtes de conserves découpées et écrasées)
- les métaux ferreux (ferraille propre)
- les huiles minérales et végétales, séparément
- Les déchets urbains compostables tels que : branches, gazon, feuilles, déchets de cuisine sont dans la mesure du possible compostés par les particuliers. Une benne est à disposition pour le dépôt de déchets ménagers compostables en petites quantités.
- Les déchets compostables volumineux (branches, souches) sont déposés à l'endroit indiqué par le responsable de la déchetterie. Les souches doivent être exemptes de terre. Les branches doivent être propres (sans feuilles). Les feux en plein air sont interdits. Les copeaux produits avec ces déchets sont à disposition des habitants de Missy.

Les déchets suivants sont acceptés à la déchetterie contre versement d'une taxe:

- les objets encombrants qui ne peuvent être éliminés dans des sacs à ordures ménagères (canapé, matelas,...).
- les appareils électriques et électroniques (téléviseurs, radios, ordinateurs et autres appareils de bureau, appareils électroménagers, réfrigérateurs, congélateurs, etc.)

La taxe sur les objets encombrants est fixée à :

- 2.00 francs pour une chaise
 - 4.00 francs pour un fauteuil ou une table basse
 - 10.00 francs pour une table ou un petit canapé
 - 20.00 francs pour une armoire, un lit ou un grand canapé
 - Ou 1.00 francs par kg de déchets encombrants.
- Ces montants s'entendent avec TVA comprise.

Taxes forfaitaires

La taxe forfaitaire est fixée à 50.00 francs par an (TVA comprise) par habitant de plus de 18 ans et à 100.00 francs par an (TVA comprise) pour les entreprises.

Taxes spéciales

Les autres déchets sont éliminés par leurs détenteurs, à leurs propres frais. Ils ne peuvent pas être remis lors des ramassages ni déposés dans les postes de collecte publics, à moins d'une autorisation expresse de la Municipalité.

Les taxes spéciales sont déterminées au cas par cas, en fonction des frais occasionnés.

Mesures d'accompagnement

Le ou les parents ayant à charge des enfants en bas âge recevront à titre gracieux de la commune par enfant, jusqu'à 3 ans révolus, et par année, 10 vignettes pour sacs à ordures de 35L.

Et encore...



PAS DE PUB !

Murs!
oui aux envols officiels
et tous ménages.

Pour réduire le volume de papier à jeter, le meilleur moyen est encore de ne pas en recevoir ! Des autocollants "Pas de pub ! Merci" sont à disposition gratuitement au bureau communal.

Guide des déchets



Pour tout savoir sur les déchets et le recyclage en suisse, rendez-vous sur le site Internet www.dechets.ch.



Pour alléger vos sacs poubelle, respectez les 5R, une série de mesures simples à appliquer au quotidien, visant à aider les ménages à prendre des habitudes responsables.

Perdez du poids... RECYCLEZ ! Déballez tout... RENONCEZ au suremballage ! Ne vous prenez plus la tête... RÉPAREZ ! Ne soyez pas bête... RÉUTILISEZ ! Soyez plutôt bons... RÉFLÉCHISSEZ ! www.responsables.ch.

